

**RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES**  
**VILLE DE VALENCIENNES**

## Préambule

Suite à la parution du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement à la préparation de leur budget. Les dispositions du décret s'appliquent à compter du 01/01/2016.

Le rapport fait état de la politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en Comité Technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ce rapport, élaboré pour la deuxième fois, constitue un diagnostic de la situation existante au sein de la Ville en vertu des indicateurs précités. Il constituera un document permettant de développer une gestion tendant à accroître encore l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion et la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

# SOMMAIRE

## **I – EFFECTIFS**

- Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent  
Par filière et par catégorie page 5
- Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail  
Toutes filières et par filière page 6 à page 7  
Toutes catégories et par catégorie page 8
- Nombre d’agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière page 9
- Nombre d’agents non titulaires occupant un emploi non permanent page 9

## **II – REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE**

- Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaire occupant un emploi permanent page 11
- Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent page 11

## **III – ARRIVEES DE PERSONNELS**

- Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents  
Par filière et par catégorie page 13
- Arrivées de non titulaires sur emplois permanents  
Par filière et par catégorie page 14

## **IV – TITULARISATIONS – NOMINATION STAGIAIRES – AVANCEMENTS D’ECHELON ET DE GRADE**

- Titularisations et nominations stagiaire page 16
- Avancements d’échelon page 16
- Avancements de grade par filière et par catégorie page 16

## **V – ABSENCES**

- Nombre d’agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée page 17
- Nombre d’agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée page 17

## **VI – FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Nombre d’agents occupant un emploi permanent ayant participé au moins à une action de formation dans l’année page 20

## **VII – REMUNERATIONS**

- Salaire brut mensuel moyen – équivalence temps plein par catégorie page 22 à page 23

## **VIII – CONCLUSION**

page 24

## **EFFECTIFS**

## Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet

(Stagiaires et titulaires) 658 agents au 31/12/2015

### Par filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	34	146	180	18,89	81,11
Technique	220	64	284	76,46	22,54
Culturelle	25	39	64	39,06	60,94
Sportive	10	1	11	90,91	9,09
Sociale	1	51	52	1,92	98,08
Médico-sociale	0	31	31	--	100,00
Police	23	5	28	82,14	17,86
Animation	4	4	8	50,00	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>317</b>	<b>341</b>	<b>658</b>	<b>48,18</b>	<b>51,82</b>

La filière administrative (81,11 %), la filière sociale (98,08 %) et la filière Médico-sociale (100 %) sont composées majoritairement de femmes contrairement à la filière technique, la filière sportive et la filière police majoritairement composées d'hommes.

### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	30	43	73	<b>41,10</b>	<b>58,90</b>
Catégorie B	67	76	143	<b>46,85</b>	<b>53,15</b>
Catégorie C	220	222	442	<b>49,77</b>	<b>50,23</b>

## Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet par quotité de travail

(Stagiaires et titulaires) 658 agents au 31/12/2015

### Toutes Filières

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	315	295	610	51,64	48,36
Moins de 80 %	0	7	7	--	100,00
De 80 à 90 %	1	27	28	3,57	96,43
90 % et Plus	1	12	13	7,69	92,31
	<b>317</b>	<b>341</b>	<b>658</b>		

La part des hommes (51,64 %) et des femmes (48,36 %) qui exercent une activité à temps plein est quasi-identique.

Le temps partiel concerne 6,99 % pour les femmes contre 0,30 % pour les hommes.

Le temps partiel concerne surtout les filières administrative, sociale et médico-sociale (personnel féminin).

### Par filière

#### Administrative : 180 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	32	116	148	21,62	78,38
Moins de 80 %	0	3	3	--	100,00
De 80 à 90 %	1	17	18	5,56	94,44
90 % et Plus	1	10	11	9,09	90,91

#### Technique : 284 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	220	60	280	78,57	21,43
Moins de 80 %	0	2	2	--	100,00
De 80 à 90 %	0	1	1	--	100,00
90 % et Plus	0	1	1	--	100,00

#### Culturelle : 64 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	25	35	60	41,47	58,33
Moins de 80 %	0	1	1	--	100,00
De 80 à 90 %	0	2	2	--	100,00
90 % et Plus	0	1	1	--	100,00

--	--	--	--	--	--

**Sportive : 11 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	10	1	11	90,91	9,09
Moins de 80 %	0	0	--	--	--
De 80 à 90 %	0	0	--	--	--
90 % et Plus	0	0	--	--	--

**Sociale : 52 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	1	47	48	2,08	97,92
Moins de 80 %	0	1	1	--	100,00
De 80 à 90 %	0	3	3	--	100,00
90 % et Plus	0	0	0	--	--

**Médico sociale : 31 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	0	27	27	--	100,00
Moins de 80 %	0	0	0	--	100,00
De 80 à 90 %	0	4	4	--	100,00
90 % et Plus	0	0	0	--	100,00

**Police : 28 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	23	5	28	82,14	17,86
Moins de 80 %	0	0	0	--	--
De 80 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et Plus	0	0	0	--	--

**Animation: 8 agents**

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	4	4	8	50,00	50,00
Moins de 80 %	0	0	0	--	--
De 80 à 90 %	0	0	0	--	--
90 % et Plus	0	0	0	--	--

## Toutes Catégories

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	315	295	610	51,64	48,36
Moins de 80 %	0	7	7	--	100,00
De 80 à 90 %	1	27	28	3,57	96,43
90 % et Plus	1	12	13	7,69	92,31

## Par catégorie

### Catégorie A : 73 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	28	37	65	43,08	56,92
Moins de 80 %	0	2	2	--	100,00
De 80 à 90 %	1	2	3	33,33	66,67
90 % et Plus	1	2	3	33,33	66,67

### Catégorie B : 143 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	67	63	130	51,54	48,46
Moins de 80 %	0	3	3	--	100,00
De 80 à 90 %	0	6	6	--	100,00
90 % et Plus	0	4	4	--	100,00

### Catégorie C : 442 agents

Quotité de temps de travail	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Temps plein	220	195	415	53,01	46,99
Moins de 80 %	0	2	2	--	100,00
De 80 à 90 %	0	19	19	--	100,00
90 % et Plus	0	6	6	--	100,00

## **Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi permanent par filière**

105 agents au 31/12/2015

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	3	5	40,00	60,00
Technique	1	18	19	5,26	94,74
Culturelle	1	10	11	9,09	90,91
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	0	0	--	--
Médico-sociale	0	6	6	--	100,00
Police	0	0	0	--	--
Animation	19	42	61	31,15	68,85
Autres cas (hors filières)	1	2	3	33,33	66,67
	<b>24</b>	<b>81</b>	<b>105</b>	<b>22,86</b>	<b>77,14</b>

Contrairement aux emplois permanents, la filière technique est composée de femmes (94,74 %) car il s'agit essentiellement d'agents d'entretien dans les bâtiments communaux. La filière médico-sociale est féminisée à 100 %.

## **Nombre d'agents non titulaires occupant un emploi non permanent**

300 agents au 31/12/2015

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Collaborateurs de cabinet	2	0	2	100,00	--
Assistants maternels	0	21	21	--	100,00
Agents non titulaires recrutés sur emploi saisonnier	4	7	11	36,36	63,64
Contrats uniques d'insertion (CUI – CAE)	27	22	49	55,10	44,90
Emploi avenir	16	18	34	47,06	52,94
Apprentis	10	1	11	90,91	9,09
Personnes bénéficiant d'une rémunération autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0	8	8	--	100,00
Autres agents (non classables dans les catégories précédentes)	85	79	164	51,83	48,17
	<b>144</b>	<b>156</b>	<b>300</b>	<b>48,00</b>	<b>52,00</b>

Les assistants maternels sont représentés par 100 % de femmes (métier féminin).

La part des hommes (51,81 %) et des femmes (48,19 %) qui exercent une activité à temps plein est quasi-identique pour les contrats uniques d'insertion et les contrats avenir.

90,91 % des apprentis sont des hommes contre 9,09 % de femmes (emplois techniques).

## **REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE**

**Répartition par âge et par sexe des agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet (711 agents)**

(Fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet (658 agents)  
(Fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps non complet (53 agents))

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	2	0	2	<b>100,00</b>	--
De 25 à 29 ans	8	2	10	<b>80,00</b>	<b>20,00</b>
De 30 à 34 ans	32	33	65	<b>49,23</b>	<b>50,77</b>
De 35 à 39 ans	22	42	64	<b>34,37</b>	<b>65,63</b>
De 40 à 44 ans	62	67	129	<b>48,06</b>	<b>51,94</b>
De 45 à 49 ans	58	83	141	<b>41,13</b>	<b>58,87</b>
De 50 à 54 ans	52	73	125	<b>41,60</b>	<b>58,40</b>
De 55 à 59 ans	73	65	138	<b>52,90</b>	<b>47,10</b>
De 60 à 64 ans	15	22	37	<b>40,54</b>	<b>59,46</b>
De 65 ans et plus	0	0	0	--	--

Les tranches d'âge largement majoritaires sont les suivantes :

- Les femmes âgées de 35 à 39 ans sont plus nombreuses (65,63 %) contre 34,37 % pour les hommes.
- Les femmes âgées de 45 à 49 ans sont plus nombreuses (58,87 %) contre 41,13 % pour les hommes.

**Répartition par âge et par sexe des agents non titulaires occupant un emploi permanent (105 agents)**

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Moins de 25 ans	9	26	35	<b>25,71</b>	<b>74,29</b>
De 25 à 29 ans	7	15	22	<b>31,82</b>	<b>68,18</b>
De 30 à 34 ans	3	9	12	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
De 35 à 39 ans	0	10	10	--	<b>100,00</b>
De 40 à 44 ans	2	2	4	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
De 45 à 49 ans	1	7	8	<b>12,50</b>	<b>87,50</b>
De 50 à 54 ans	0	9	9	--	<b>100,00</b>
De 55 à 59 ans	1	2	3	<b>33,33</b>	<b>66,67</b>
De 60 à 64 ans	1	1	2	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
De 65 ans et plus	0	0	0	--	--

Les tranches d'âge largement majoritaires sont les suivantes :

- Les femmes âgées de moins de 25 ans sont plus nombreuses (74,29 %) contre 25,71 % pour les hommes
- Les femmes âgées de 30 à 34 ans sont plus nombreuses (75 %) contre 25 % pour les hommes
- Les femmes âgées de 45 à 49 ans sont plus nombreuses (87,50 %) contre 12,50 % pour les hommes
- Les femmes âgées de 55 à 59 ans sont plus nombreuses (66,67 %) contre 33,33 % pour les hommes

## **ARRIVEES DE PERSONNELS**

## Arrivées de fonctionnaires sur emplois permanents

16 recrutements au 31/12/2015

### Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	0	4	4	--	100,00
Technique	7	1	8	87,50	12,50
Culturelle	1	0	1	100,00	--
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	1	1	--	100,00
Médico sociale	0	2	2	--	100,00
Police Municipale	0	0	0	--	--
Animation	0	0	0	--	--
	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>

Au global, autant d'hommes que de femmes sont été recrutés.

Seules des femmes ont été recrutées dans les filières administrative, sociale et médico-sociale.

Les recrutements ont été majoritairement masculinisés dans la filière technique.

### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	4	3	7	<b>57,14</b>	<b>42,86</b>
Catégorie B	1	0	1	<b>100,00</b>	--
Catégorie C	3	5	8	<b>37,50</b>	<b>62,50</b>
	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>

Le recrutement des femmes est plus nombreux que le recrutement des hommes notamment dans la catégorie C (filière administrative).

Le recrutement des femmes et des hommes est quasi identique dans la catégorie A.

Le recrutement toutes catégories confondues est identique pour les hommes et les femmes.

## Arrivées de non titulaires sur emplois permanents

71 recrutements au 31/12/2015

### Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	1	0	1	100,00	--
Technique	0	1	1	--	100,00
Culturelle	1	6	7	14,29	85,71
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	0	0	--	--
Médico sociale	0	2	2	--	100,00
Police Municipale	0	0	0	--	--
Animation	19	40	59	32,20	67,80
Autres cas (hors filières)	1	1	1	100,00	--
	<b><u>22</u></b>	<b><u>49</u></b>	<b><u>71</u></b>	<b><u>30,99</u></b>	<b><u>69,01</u></b>

Le recrutement de femmes non titulaires (69,01 %) est majoritaire par rapport aux hommes (30,99 %) notamment dans les filières culturelle, médico-sociale et animation.

**TITULARISATIONS – NOMINATIONS STAGIAIRE**  
**AVANCEMENTS D'ECHELON ET DE GRADE**

### Titularisations et stagiaires

	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Agents stagiaires titularisés après stage	5	5	10	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>

Le nombre d'hommes et de femmes titularisés est identique.

### Avancements

**Avancements d'échelon** : 346 agents dont 143 hommes et 203 femmes – **Hommes : 41,33 % Femmes : 58,67 %**

La part des hommes (41,33 %) et des femmes (58,67 %) qui ont bénéficié d'avancements d'échelon est quasi-identique ce qui est cohérent par rapport à la pyramide des âges et au nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent.

**Avancements de grade** : 30 agents dont 9 hommes et 21 femmes – **Hommes : 30 % Femmes : 70 %**

#### Par Filière

Filière	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Administrative	2	4	6	33,33	66,67
Technique	5	1	6	83,33	16,67
Culturelle	2	1	3	66,67	33,33
Sportive	0	0	0	--	--
Sociale	0	9	9	--	100,00
Médico sociale	0	6	6	--	100,00
Police Municipale	0	0	0	--	--
Animation	0	0	0	--	--
	<b><u>9</u></b>	<b><u>21</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>30,00</u></b>	<b><u>70,00</u></b>

#### Par Catégorie

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Catégorie A	0	2	2	--	<b>100,00</b>
Catégorie B	4	4	8	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
Catégorie C	5	15	20	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
	<b><u>9</u></b>	<b><u>21</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>30,00</u></b>	<b><u>70,00</u></b>

## **ABSENCES**

## **Nombre d'agents titulaires et stagiaires absents au moins une journée**

(hors formations, journées de grève et absences syndicales)

701 agents au 31/12/2013

(658 agents à temps complet et 53 agents à temps non complet)

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	183	254	437	<b>41,88</b>	<b>58,12</b>
Longue maladie, maladie longue durée, grave maladie	10	19	29	<b>34,48</b>	<b>55,52</b>
Accidents de travail imputables au service	19	18	37	<b>51,35</b>	<b>48,65</b>
Accidents de travail imputables au trajet	1	3	4	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
Maladie professionnelle	1	1	1	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
Maternité		8	8		
Paternité	6		6		
Pour autres raisons (événements familiaux, fonctions électives, concours et examens)	65	87	152	<b>42,76</b>	<b>57,24</b>
	<b><u>285</u></b>	<b><u>390</u></b>	<b><u>675</u></b>	<b><u>42,22</u></b>	<b><u>57,78</u></b>

Les absences pour maladie ordinaire, maladie durée et grave maladie sont majoritaires pour les femmes (58,58 %) contre 41,42 % pour les hommes.

Pour les accidents de travail, la part des hommes (48,78 %) et des femmes (51,22 %) est quasi identique.

## **Nombre d'agents non titulaires sur emplois permanents absents au moins une journée**

105 agents au 31/12/2013

Motif absence	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
Maladie ordinaire	2	26	28	<b>7,14</b>	<b>92,86</b>
Maternité	--	4	4		
	<b><u>2</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>32</u></b>	<b><u>6,25</u></b>	<b><u>93,75</u></b>

Les absences pour maladie ordinaire sont majoritairement féminisées (92,86 %).

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Nombre d'agents occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année**

(titulaires, stagiaires et non titulaires)

226 agents dont 87 hommes et 139 femmes – **Hommes : 38,50 % Femmes : 61,50 %**

**Par Catégorie**

Catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL	% Hommes	% Femmes
<b><u>Catégorie A</u></b>					
Préparation concours et examens	1	4	5	<b>20,00</b>	<b>80,00</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	5	21	26	<b>19,23</b>	<b>80,77</b>
Formation perfectionnement	2	2	4	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
<b><u>TOTAL catégorie A</u></b>	<b><u>8</u></b>	<b><u>27</u></b>	<b><u>35</u></b>	<b><u>22,86</u></b>	<b><u>77,14</u></b>
<b><u>Catégorie B</u></b>					
Préparation concours et examens	4	2	6	<b>66,67</b>	<b>33,33</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	18	29	47	<b>38,30</b>	<b>61,70</b>
Formation perfectionnement	3	5	8	<b>37,50</b>	<b>62,50</b>
<b><u>TOTAL catégorie B</u></b>	<b><u>25</u></b>	<b><u>36</u></b>	<b><u>61</u></b>	<b><u>40,98</u></b>	<b><u>59,02</u></b>
<b><u>Catégorie C</u></b>					
Préparation concours et examens	6	18	24	<b>25,00</b>	<b>75,00</b>
Formation prévue par les statuts particuliers	22	49	71	<b>30,99</b>	<b>69,01</b>
Formation perfectionnement	26	9	35	<b>74,29</b>	<b>25,71</b>
<b><u>TOTAL catégorie C</u></b>	<b><u>54</u></b>	<b><u>76</u></b>	<b><u>130</u></b>	<b><u>41,54</u></b>	<b><u>58,46</u></b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>87</u></b>	<b><u>139</u></b>	<b><u>226</u></b>	<b><u>38,50</u></b>	<b><u>61,50</u></b>

La part des femmes (61,50 %) ayant participé à une action de formation est majoritaire par rapport aux hommes (38,50 %) pour toutes les catégories.

## **REMUNERATIONS**

## Salaire brut mensuel moyen – Equivalence temps plein

Titulaires au 31/12/2015

Salaire brut comprenant le traitement indiciaire, le régime indemnitaire, la NBI et les heures supplémentaires

### Par catégorie

#### Catégorie A

Filière	Hommes	Femmes	% Ecart Hommes/Femmes
Administrative	3 187 €	3 137 €	+ 0,79 %
Technique	4 491 €	3 052 €	+ 18,89 %
Culturelle	3 128 €	2 843 €	+ 4,77%
Sportive	0 €	3 199 €	--
Sociale	0 €	3 012€	--
Médico-sociale	0 €	2 983 €	--
Police	0 €	0 €	--
Animation	0 €	0 €	--

Il existe un écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans la filière technique (+18,89 %) et culturelle (+4,77 %) en faveur des hommes (régime indemnitaire). L'écart de la rémunération dans la filière administrative est quasi identique pour les hommes et les femmes.

Pour la filière culturelle, l'écart est lié au fait que les femmes sont professeurs de classe de normale à temps non complet contrairement aux hommes qui ont des grades plus élevés à temps complet (un directeur de conservatoire, un conservateur de bibliothèques, un archéologue, des professeurs hors classe).

#### Catégorie B

Filière	Hommes	Femmes	% Ecart Hommes/Femmes
Administrative	2 344 €	2 435 €	-1,90 %
Technique	3 155 €	0 €	--
Culturelle	2 231 €	2 001 €	+5,53 %
Sportive	2 519 €	0 €	--
Sociale	2 537 €	2 604 €	-1,30 %
Médico-sociale	0 €	2 629 €	--
Police	3 988 €	0 €	--
Animation	2 621 €	0 €	--

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est faible pour les filières administrative et sociale. Quant à la filière culturelle, l'écart est dû au temps partiel des femmes.

## Catégorie C

Filière	Hommes	Femmes	% Ecart Hommes/Femmes
Administrative	2 016 €	1 830 €	<b>+4,84 %</b>
Technique	2 158 €	1 671 €	<b>+12,72 %</b>
Culturelle	1 885 €	1 812 €	<b>+1,97 %</b>
Sportive	1 905 €	0 €	--
Sociale	0 €	1 840 €	--
Médico-sociale	0 €	1 993 €	--
Police	2 979 €	2 498 €	<b>+8,78 %</b>
Animation	1893 €	1 801 €	<b>+2,49 %</b>

Un écart dans la filière technique (+12,72 %), la filière police (+8,78 %), sépare les hommes et les femmes (traitement indiciaire, régime indemnitaire et heures supplémentaires).

Pour la filière technique, les postes sont occupés majoritairement par des hommes affectés aux services techniques qui disposent pour certains, de grades plus élevés que ceux des femmes comme celui d'agent de maîtrise. En outre, ces postes nécessitent parfois de faire des heures supplémentaires. La quasi-totalité des femmes de cette catégorie, occupe des postes d'agent d'entretien sur les grades de base de la catégorie C sans réaliser d'heures supplémentaires et sont sur des temps non complet.

Pour la filière police, l'écart s'explique notamment parce que ces postes sont occupés par des femmes jeunes qui évoluent sur des grades de base (gardien de police municipale). Les hommes évoluent majoritairement sur des grades plus élevés (brigadier et brigadier chef).

Les filières administrative, sociale, médico-sociale et sociale sont moins rémunératrices que la filière technique et la filière police auxquelles est rattaché un régime indemnitaire plus avantageux.

## **Conclusion**

Proclamée dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et réaffirmée avec force dans le préambule de la constitution de 1948, l'égalité républicaine appelle une action résolue pour lutter contre toute forme de discrimination tant dans le fonctionnement interne des services de la Ville que dans toutes nos politiques publiques.

C'est un enjeu incontournable de cohésion sociale et d'exemplarité. La lutte contre toute forme de discrimination n'est pas une question de mode ou législative, c'est une veille active de tout acteur public et un questionnement permanent inhérents à toutes nos missions de service public.

Les éléments de diagnostic contenus dans le présent rapport permettent dorénavant d'avoir une connaissance encore plus précise des inégalités existantes au sein de notre structure, et qui reflètent souvent des mécanismes sociétaux de sélection que la Mairie subit pour partie, mais qu'elle a le devoir de corriger au mieux et à son niveau comme le prévoit la loi n° 2014-873 du 4 août 2014.